



COMMUNE D'ALLAMAN

RAPPORT DE GESTION

ET COMPTES 2015





PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2016

RAPPORT DE GESTION COMPTES / ANNEE 2015

Au Conseil général,
Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) et du règlement du Conseil général d'Allaman, la Municipalité à l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes de la commune arrêtés au 31 décembre 2015.

MUNICIPALITE

La Municipalité a siégé 25 fois en séance ordinaire, du 1.1. au 30.6.2015 :

Monsieur Denis-Eric Scherz	Syndic
Monsieur Patrick Guex	Vice-Syndic
Monsieur Christian Dubey	Municipal
Madame Sandrine Verardo	Municipale
Monsieur Dominique Streit	Municipal

La Municipalité a siégé 20 fois en séance ordinaire, du 1.7. au 31.12.2015 :

Monsieur Patrick Guex	Syndic
Monsieur Christian Dubey	Vice-Syndic
Madame Sandrine Verardo	Municipale
Monsieur Dominique Streit	Municipal
Madame Marcela Martin	Municipale dès le 29.11.2015

REPARTITION DES DICASTERES

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Finances, Personnel communal, Assurances,
Communication, Informatique

M. Denis-Eric Scherz
jusqu'au 30.6.2015
M. Patrick Guex
dès le 1.7.2015

TRAVAUX ET BATIMENTS

Bâtiments communaux, Police des constructions,
Urbanisme, Centres commerciaux

M. Christian Dubey
Mme Marcela Martin
dès le 29.11.2015

ECOLES, ŒUVRES SOCIALES, SECURITE

Service du feu, Protection civile, Police, Ecoles,
Eglise, ASSAGIE, ARASMAC, Locations des salles
Communales

M. Patrick Guex

DOMAINES ET ROUTES

Parcs et jardins, Port, Camping, Plage, Cimetière,
Forêts, Routes et Chemins, Signalisation

Mme Sandrine Verardo

SERVICES INDUSTRIELS

SIDERE, Station d'épuration (STEP), Canalisations
EC et EU, Eclairage public, Déchets urbains, Déchetterie

M. Dominique Streit

CONSEIL GENERAL
ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT DES ACTIVITES 2015

- 4 CG Dates : 30.03 / 22.06 / 26.10 / 7.12
12 préavis ont été présentés, dont un qui a été retiré durant le CG du 7 décembre :
- 1/2015 Demande de crédit pour l'assainissement de la centrale de chauffage
- 2/2015 Demande de crédit complémentaire en vue de finaliser le Plan Directeur Communal (PDCom) et le Plan Général d'Affectation (PGA)
- 3/2015 Demande de crédit en vue d'établir une étude et un plan d'ensemble pour l'élaboration d'un projet d'aménagement de la parcelle communale (N° 30) à l'entrée Nord du Village d'Allaman, au lieu-dit « Le Préau »
- 4/2015 Rapport de gestion et présentation des comptes 2014
- 5/2015 Précisions du Service des Communes et du Logement (SCL) suite à l'examen du nouveau règlement du Conseil Général d'Allaman
- 6/2015 L'arrêté d'imposition pour l'année 2016
- 7/2015 Modification du Plan d'Extension Partiel d'Allaman (PEP) « Allaman Village » concernant la parcelle N° 30
- 8/2015 Rétribution des membres du Bureau
- 9/2015 Budget 2016
- 10/2015 Modification des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC)
- 11/2015 Plan Directeur Communal (PDCom)

MANIFESTATIONS

Le 27 janvier s'est déroulé le traditionnel repas du personnel communal qui a eu lieu au restaurant de la Pêcherie à Allaman. Ce ne sont pas moins d'une quinzaine de participants qui ont passé une soirée conviviale et animée.

Organisée par la Municipalité, la fête nationale s'est à nouveau déroulée le 31 juillet sous une tente au bord du lac, avec la bourguignonne géante et une animation musicale orchestrée par M. Flavio Durante. Cette année, les personnes présentes se sont activées à répondre au Quizz préparé par la commune et au lancé d'une cinquantaine de lanternes thaïlandaises qui ont eu un très bel effet dans le ciel étoilé. Le feu traditionnel n'a pas pu être organisé en raison de la forte sécheresse et de l'interdiction cantonale.

Le 2 juin, la municipalité a accueilli les nouveaux habitants d'Allaman à la Grande Ecole. Une présentation des autorités ainsi que des sociétés locales ont permis de mieux comprendre le fonctionnement et les activités au village. Et ceci, dans une ambiance fort conviviale.

Le 9 septembre, la sortie des aînés a eu pour premier objectif la visite du Moulin à Martigny. Chaque personne a pu faire son pain comme à l'époque et visiter le musée en place. Ensuite, le bus nous a acheminés jusqu'à Emosson pour la prise d'un funiculaire vertical, d'un petit train et d'une cabine pour finalement arriver au barrage d'Emosson. Nous avons pu admirer la vue magnifique sur les montagnes de la région et sur le barrage. Puis, le restaurateur local nous a présenté des projets de la région à l'aide d'un modèle réduit (maquette). Nous avons repris le bus pour nous arrêter à Villeneuve, au bord de l'eau, afin de marquer la fin de cette belle journée.

Le 13 septembre, le semi-marathon de la Côte a traversé notre village et les habitants ont pu venir au stand tenu par notre employé communal et notre municipale afin de prendre le café et les croissants avant de voir passer les coureurs. Ceci, dans une ambiance conviviale agrémentée par l'orgue de barbarie habilleusement actionné par Monsieur Jean-Paul Pion.

La Municipalité a participé le 25 septembre à la cérémonie d'inauguration du nouveau collège du Chêne à Aubonne. Les productions par les élèves, les animations musicales et les nombreux discours ont agrémenté cette célébration. La visite du collège, des classes, de l'UAPE et de la cantine pour les enfants s'est avérée très intéressante.

Cette année, c'est dans l'après-midi du samedi 12 décembre que le Père Noël, accompagné de ses aides et de son âne, avait pour sa visite coutumière donné rendez-vous aux Allamanais devant la salle du Four. Une dizaine d'enfants ont récité leur poésie de Noël ou ont chanté en présence d'une vingtaine d'adultes.

Les paroissiens étaient conviés au Noël à l'église le lundi 14 décembre. Avec la fermeture de notre classe d'école, peu d'enfants étaient présents et seuls quelques adultes ont complété l'assistance. La verrée de Noël a été organisée dans la Grande école, en ouvrant le passage qui donne l'accès direct à l'église.

TRAVAUX SUR DOSSIERS

Nouveau Règlement du Conseil Général

Avec l'appui et la collaboration de la Commission du nouveau Règlement du Conseil Général, nous avons pu procéder, suite aux remarques du SCL (Service des Communes et du Logement), aux corrections mineures de notre règlement. Et finalement, suite à la validation par le Conseil Général le 26.10.2015, la version définitive de notre Règlement du Conseil Général a été transmise au SCL pour être validée par le Canton et permettre l'entrée en force de ce dernier.

Future STEP Intercommunale

Dans le cadre du COPOL, le 23.11.2015, Madame la CE Jacqueline de Quattro est invitée à la séance pour donner des précisions sur les STEP futures, les conditions et la position de l'Etat de Vaud par rapport aux financements, subsides et taille obligatoire dans ce type de projet en population regroupée. Ceci a permis au COPOL et aux communes présentes d'obtenir une vision claire sur les conditions futures du projet.

REPRESENTATION

- 18.3.2015 AG de la Caisse d'Epargne d'Aubonne
- 01.5.2015 Repas de soutien du FC Chêne-Aubonne
- 18.8.2015 IKEA Aubonne soirée des écrevisses
- 20.8.2015 Aubonne Expo
- 29.8.2015 4 heures du Vigneron Confrérie du Guillon à Aubonne
- 26.9.2015 Fête du raisin à Féchy
- 05.11.2015 Les 60 ans de la cave Schenk à Rolle

FAITS MARQUANTS

Monsieur Denis-Eric Scherz, Syndic, annonce sa démission dans les délais impartis avec effet au 30.6.2015. L'élection complémentaire du 14 juin a vu l'élection de Monsieur Jacques Cauderay comme municipal et Monsieur Patrick Guex en tant que Syndic. Les jours suivant cette élection complémentaire, M. Jacques Cauderay a informé les instances du refus de son élection au poste de municipal. Raison pour laquelle, en accord avec la préfecture, une nouvelle élection complémentaire a été organisée le 29.11.2015. Madame Marcela Martin est élue municipale, complétant ainsi la Municipalité constituée de 5 personnes.

Le 12.10.2015 une séance extraordinaire est organisée avec la CoGest, la municipalité et le boursier de la commune. En effet, nous avons reçu en 2014, un montant de CHF 645'981.10 comme impôt sur les successions et donations. Le Service de l'Etat nous informe en 2015 d'une erreur dans le traitement de ce dossier et que le montant doit lui être restitué. Après contrôle du Boursier auprès du Service de l'Etat, les faits sont confirmés et nous en informons de suite la CoGest. Nous prenons, par le biais de notre boursier avec les différents Services de l'Etat, les mesures immédiates sur les acomptes de la péréquation et la facture sociale.

La visite annuelle de la Préfète consistant à la vérification des registres et la tenue des affaires administratives de la commune a eu lieu le 15 octobre. Tout est parfaitement tenu, aucune remarque particulière.

TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME

**Christian Dubey
Marcela Martin**

POLICE DES CONSTRUCTIONS

8 autorisations/permis de construire ont été délivrés en 2015 :

- Dépôt IKEA : Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture. (Es Grangettes)
- Ville de Lausanne – Château Rochefort : Rénovation de l'appartement et aménagement des combles. (Place de l'Eglise 1)
- Prime Investments SA : Transformation/Rénovation d'une maison villageoise et création de neuf logements. (Route Suisse 10)
- Mme Héloïse et M. Marco Ciana-Domeniconi : Transformation des combles en habitation et salle de jeux, ouverture de fenêtres en façade. (Grand-Rue 7)
- Commune d'Allaman : Transformations intérieures et extérieures des bâtiments communaux, de l'ancienne laiterie et de l'Eglise. (Place de l'Eglise 2)

- M. Alain Robert-Tissot : Transformation d'une maison villageoise et de la dépendance de jardin, pose d'une citerne à mazout. (Grand-Rue 31)
- Coop Société Coopérative : Adjonction d'une surface clientèle à la surface restauration rapide existante (reprise d'une surface commerciale disponible sans changement). (Route de la Gare 10 – Littoral Centre)
- Mme Lilia et M. Ilgar Roust : Transformation/Rénovation d'une villa et création d'un garage souterrain, d'une piscine extérieure non-couverte chauffée, d'une douche, d'un jacuzzi extérieur, d'un velux en toiture, modification de la route d'accès et création de 2 places de parc en bordure de parcelle. (Route du Signal 12)

Mise en route de 2 projets de construction :

- Mme Margaret Agnelli De Pahlen – Dézaley Est, construction de 9 immeubles résidentiels et de 3 bâtiments pour activités non bruyantes.
- M. Jacques Cauderay – Démolition du bâtiment existant, reconstruction et construction d'un hangar agricole à la Vuaz Marin.

Masotti Associés SA, société mandatée par la commune en tant que bureau technique des constructions et prévention des accidents sur les chantiers et autres, ont à nouveau établi de nombreux rapports en 2015, représentant autant de dossiers traités par la commune.

PLAN DES ZONES ET PLANS PARTIELS D'AFFECTATION (PGA – PDCOM)

La révision du PGA – PDCOM, qui a débuté en 2008, est toujours en cours pour le PGA qui a fait l'objet d'une deuxième mise en consultation auprès du Service du Développement Territorial (SDT) en 2014. Après diverses interventions de la Municipalité auprès du SDT en 2015, le PGA nous a enfin été retourné à fin décembre. La mise à l'enquête du PGA prévue en mars 2016 fera l'objet de quelques petites modifications et ajouts demandés par le Canton.

Le Plan Directeur Communal (PDCOM) adopté par la Municipalité le 8 juin 2015 a été mis en consultation publique du 16 juin au 16 juillet 2015. Il a été adopté par le Conseil général le 7 décembre 2015 et sera validé par le Canton début 2016.

LITTORAL PARC

La révision du règlement qui gère l'aménagement de la zone du Littoral Parc et qui englobe quelques parcelles sises sur le territoire d'Allaman est toujours en procédure d'acceptation pour des parcelles situées au sud de la commune d'Etoy. Pour la commune d'Allaman, la mise en place du PAC n° 299bis a pris effet en 2015.

BATIMENTS COMMUNAUX

Les bâtiments communaux incluant le Greffe, la « Grande Ecole », l'Eglise et l'ancien local de l'épicerie-laiterie ont fait l'objet d'un audit par un bureau d'architectes. Les préavis présentés en 2014 ont été acceptés sans modification pour le Greffe, l'église et la laiterie. Par contre, le budget concernant la « Grande Ecole » a été revu à la baisse par le Conseil général. Les travaux qui ont débuté à fin juin 2015 se termineront début 2016.

POLICE

Suite à la réforme policière, nous avons mis en place un contrat de collaboration avec la Commune d'Aubonne pour l'utilisation d'un ASP (Assistant de Sécurité Publique) dans le but d'effectuer diverses tâches, comme le contrôle des parkings. Cette activité est largement confirmée, en regard du nombre d'amendes d'ordre établies par l'ASP, surtout dans le quartier du Café de la Gare.

SERVICE DU FEU / SDIS ETRAZ-REGION

Nous faisons partie du SDIS ETRAZ-REGION. En décembre 2013, sous le contrôle de la Préfète, Mme Andrea Arn, une assemblée générale a vu la création du SDIS ETRAZ-REGION avec la nomination d'un Codir (comité directeur). En 2014, le Codir, avec l'appui de commissions formées à cet effet, a fait valider les règlements du SDIS et de la nouvelle organisation régionale lors de l'assemblée intercommunale. Le 14.11.2015 nous avons assisté à la revue annuelle du SDIS ETRAZ-REGION avec le Codir et le défilé des troupes et véhicules dans la Grand-Rue à Rolle.

PROTECTION CIVILE / ORPC DE MORGES

Depuis 2012, nous faisons partie de la nouvelle organisation PCi (ORPC) centralisée sur le district de Morges. A relever que cette organisation englobe toutes les communes du district, y compris celles de la région de Cossonay. Le nouveau président de l'assemblée intercommunale pour 2015 est nommé et c'est la Commune d'Aubonne qui organisera les prochaines assemblées intercommunales.

A relever que Monsieur Richard Blaser, commandant de l'ORPC, prend une retraite anticipée et va céder sa place à un nouveau commandant, au vu des réformes à venir.

ECOLES

Le 1^{er} juillet 2013 a marqué la fermeture officielle de la classe d'Allaman. La population a été invitée avec les autorités afin de remercier les 2 maîtresses et les enfants qui ont œuvré durant plusieurs années dans notre village. La classe est transférée dans le nouveau collège de Féchy. Ainsi, les classes regroupées à Féchy sont conformes à la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire) et Harnos.

ASSAGIE

Fin 2010, nous avons accepté au Conseil général d'adhérer à la nouvelle association de communes, appelée ASSAGIE (Association Aubonne-Gimel-Etoy), et qui remplace le Conseil exécutif des Ecoles et la Commission scolaire.

Madame Corinne Pomport est notre déléguée au Conseil Intercommunal, ainsi que Monsieur Patrick Guex, municipal pour notre commune.

La Commission scolaire est remplacée par le Conseil d'Etablissement qui se compose de membres du Co-dir ASSAGIE, de la direction des écoles, de sociétés locales et d'associations comme l'APE (association des parents d'élève). Le Conseil se réunit 2 fois par an.

Cette année 2015 a vu l'inauguration du nouveau collège du Cœur du Chêne à Aubonne, nécessaire au bon fonctionnement de la nouvelle organisation.

EGLISE

Madame Andrée Garin, notre concierge, met tout en œuvre pour garder et conserver de manière adéquate les locaux de l'église.

EMPLOYE COMMUNAL

Notre employé communal, Monsieur Jean-David Piguet, est la personne que vous croiserez dans les multiples recoins de la commune, du bord du lac à la grande salle, ou au giratoire à l'entrée de la commune. Il habite dans l'appartement de service que nous mettons à disposition de l'employé communal. Il accomplit un énorme travail et toujours dans la bonne humeur. De plus, il est épaulé par Monsieur Sinan Sinani qui arrête son activité au 31.12.2015. Dès 2016, notre employé communal sera appuyé dans ses activités par son épouse, Madame Véronique Piguet.

GRANDE SALLE ET CAFE DE LA GARE

Nous avons mis sur pied des contrats d'entretien (chauffage au sol, ventilation) dans le but de garantir l'utilisation des locaux dans les meilleures conditions possibles. D'autre part, nous avons aussi mis en place dans le foyer, une paroi amovible qui permet de garantir un accès délimité à la grande salle, tout en permettant aussi d'utiliser le foyer sans perturber les différentes manifestations. Une attention particulière a été portée à la consommation électrique de notre grande salle, ce qui nous a amenés à modifier les projecteurs sur la scène ainsi que toutes les ampoules du plafond. Ces éléments nous garantissent ainsi une baisse de consommation appréciée lors des locations et de l'utilisation de notre grande salle.

Nous avons, en dernier ressort, changé la sonorisation avec un matériel performant (micros sans fils) et permettant une utilisation adéquate des lieux lors des Conseils Généraux et autres manifestations. Depuis le 1^{er} novembre 2013, les nouveaux tenanciers du Café de la Gare à Allaman, M. et Mme Cadente, ont repris l'exploitation de l'établissement. Ces derniers ont effectué des travaux à l'intérieur du café et dans le foyer afin de donner une nouvelle atmosphère aux locaux.

LOCATION DES SALLES DE LA GARE ET DU FOUR

Vu la situation stratégique de notre Grande Salle, la municipalité a décidé de mieux rentabiliser cette dernière en augmentant la location des activités commerciales et privées. L'agenda tient compte aussi de nos sociétés locales. Une forte demande pour ces locaux a été constatée.

Aussi, et seulement pour la Grande Salle, un contrat de location a été élaboré pour toutes les manifestations.

La salle du Four est utilisée par nos sociétés locales, elle est également mise à disposition des commissions (gestion, finance ou autre). Les habitants d'Allaman qui désirent organiser des manifestations au Four sont dorénavant dirigés sur le nouveau Refuge intercommunal.

REFUGE FORESTIER INTERCOMMUNAL – ALLAMAN – BOUGY-VILLARS ET FECHY

Le nouveau refuge intercommunal est construit et terminé. Situé sur la Commune de Pizy, facile d'accès et bénéficiant d'un cadre magnifique, il offre la possibilité d'accueillir des manifestations durant toute l'année. L'inauguration avec les habitants des -3- communes et les autorités s'est déroulée le 25 octobre 2014. Depuis, un système de location a été mis en place pour vous permettre de le louer, soit par le site Internet de la Commune d'Allaman ou celui de la Commune de Féchy. A la suite de chaque réservation, un courriel de confirmation est adressé au demandeur. Tous les habitants de la Commune d'Allaman ont reçu une fiche signalétique avec les caractéristiques du refuge.

Le 22.01.2015 le bouquet final avec les entreprises et les municipalités des 3 communes s'est déroulé au refuge. Le 18.05.2015, le nom du refuge a été baptisé par la diacre, et les gagnants du concours ont été reçus sur place. « les 3.com » est le nom du refuge intercommunal.

ARASMAC

Association Régionale d'Assurances Sociales Morges-Aubonne-Cossonay, dont nous faisons partie. Des nouveaux statuts ont été adoptés au Conseil général, vu la nouvelle loi sur les communes et les associations. L'association s'est étendue au district avec en plus Cossonay, impliquant ainsi une modification des statuts et de son appellation, elle s'appelle désormais ARASMAC.

D'autre part, avec la nouvelle loi adoptée par le Grand Conseil sur la LAJE (loi sur l'accueil de jour des enfants) en 2006, nous avons suivi la création du réseau AJEMA (accueil de jour des enfants Morges-Aubonne). L'adhésion au réseau AJEMA pour nos citoyens et citoyennes a été ratifiée par notre Conseil général en 2008, en vue de sa mise sur pied début 2009. Les habitants d'Allaman peuvent dès lors bénéficier des prestations offertes par le réseau précité.

DOMAINES ET ROUTES

Sandrine Verardo

ROUTES

Des travaux de réfection de la Route du Château ont été exécutés en début d'année. Ils se situent côté Château, presque en face des ecopoints. Ces travaux furent nécessaires en raison de l'affaissement de la route et d'un risque d'effondrement d'un petit mur attenant à la propriété du Château.

La vidange des différents sacs des routes situés sur la commune a été effectuée comme à l'accoutumée, afin de garantir leur bon fonctionnement.

La réfection du mur et du Chemin des Vignes a été finalisée en janvier-février 2015. Le haut de la route a également été refait. Un garde-corps sera installé le long du mur en 2016, afin d'assurer une sécurité maximale envers les usagers.

Un enneigement exceptionnel durant le mois de février 2015, ainsi qu'une forte bise ayant généré la formation de congères sur la Route du Signal, ont empêché tout accès sur le haut de la route durant plusieurs jours. Le dégagement de la neige a nécessité un engagement accru de la part de notre employé communal Monsieur Jean-David Piquet, qui a su faire face à la situation.

Une étude d'aménagement d'un carrefour situé à la Route Suisse/Route de la Plage a été demandée en vue de la construction du nouveau quartier Dézaley-Est.

STATIONNEMENT

Un projet d'aménagement à l'entrée Nord du village est en cours. Pour ce faire, la parcelle concernée a été modifiée en zone d'utilité publique, ce qui permettra notamment la création de places de parc supplémentaires.

Un nouvel arrêt de bus scolaire a été créé à la Route de la Plage pour les enfants scolarisés dans les établissements scolaires de Féchy et d'Aubonne.

Quant à l'Assistant de la Sécurité Publique (ASP) au service de notre commune, il continue à faire respecter les réglementations mises en place depuis plusieurs années.

GARE

Les CFF ont procédé au nettoyage du passage sous voie.

FORETS

Les plantations effectuées dans la zone forêt du bord du lac, située entre la station de pompage et le parking, commencent à prendre leur essor et font l'objet d'une surveillance régulière par le garde forestier.

A ce jour, nous n'avons toujours pas de nouvelles concernant le plan de gestion de la zone forestière du bord du lac, celui-ci étant toujours à l'étude auprès des services cantonaux. Finalement, cet état de fait permet aux promeneurs de continuer à fréquenter les sentiers menant à l'embouchure.

La gestion de la forêt est toujours entre les mains du Groupement forestier du Signal, sous la responsabilité de Monsieur François Martignier, Garde forestier, qui se tient à disposition pour toute question relative aux demandes d'autorisation d'abattage d'arbre soumises à réglementation. Les documents nécessaires à de telles demandes sont disponibles sur le site Internet de la commune.

Nous rappelons également que le Groupement forestier du Signal vend du bois de feu qui peut être commandé via le site Internet du triage forestier.

PLAGE

La zone plage de notre commune qui bénéficie d'un agréable ombrage naturel est agrémentée d'une douche, de sanitaires, ainsi que d'un radeau.

Ce lieu est toujours très prisé et remporte un vif succès auprès des familles et des amoureux de la nature qui apprécient la préservation et le naturel du site.

CIMETIERE

Le cimetière est entretenu par Monsieur Jean-David Piguet qui s'en occupe avec grand soin. C'est également lui qui fleurit avec goût le Jardin du Souvenir.

VERGER COMMUNAL

Le verger communal est composé d'arbres fruitiers, notamment de cerisiers de différentes essences. Il est entretenu chaque année afin d'offrir de beaux fruits.

Arrivés à maturité, les fruits sont à disposition de la population et peuvent être consommés sur place ou ramassés. La cueillette est une invitation à de petites escapades sympathiques en famille, elle peut également donner l'envie de préparer de délicieuses confitures.

VIGNES

La commune d'Allaman a le privilège de posséder des parcelles de vigne, gérées par Messieurs Jean-Luc Reymond, qui s'occupe des terres, et Gérard Vontobel, chargé de la vinification et de la mise en bouteille pour le compte de la commune.

Une partie de la récolte sert à la Réserve communale de vin blanc et rouge, l'autre partie est vendue sous forme de moût à la Cave de Mont-Féchy.

La Réserve communale est mise en vente chaque année, courant juin. L'achat de carton(s) de bouteilles se fait au moyen du bulletin de commande envoyé à la population par un « Tout-ménage » ou sur demande, directement auprès du Greffe. N'hésitez pas à passer commande !

PORT DE LA PECHERIE

Toutes les places du port à sec sont actuellement louées. La Municipalité a donc décidé, en l'état, de ne plus accepter de nouveaux enregistrements sur liste d'attente. Ceci est valable pour les personnes n'étant pas domiciliées sur la commune d'Allaman et pour des bateaux dont la dimension dépasse 2 mètres par 5 mètres.

SERVICES INDUSTRIELS

Dominique Streit

SIDERE (Service Intercommunal des Eaux de Rolle et environs)

En tant que membre, la commune s'implique dans les activités du SIDERE. Monsieur Dominique Streit, Municipal, participe au Comité de direction à raison d'une séance mensuelle. Monsieur Michel Martin fait partie de la Commission des finances et Monsieur Jacques Cauderay de la Commission technique.

En 2015 des travaux importants se sont poursuivis dans la zone ouest de Rolle avec la réfection des conduites pression, notamment pour la défense incendie et la régularisation du débit d'eau. Au moment de la sécheresse de l'été 2015, une demande accrue des consommateurs a provoqué une restriction d'arrosage. La restriction n'est pas liée à un manque d'eau dans le réseau, mais à un défaut de capacité d'amenée d'eau des conduites qui ne permet pas au réservoir communal de se remplir assez vite afin de pouvoir alimenter tous les robinets d'arrosage ouverts simultanément. Le risque d'avoir un réservoir vide aurait causé de gros problèmes d'arrivée d'air dans les conduites.

Un autre gros chantier géré par le SIDERE s'est achevé dans la Grand-Rue de Rolle, inaugurée en grande pompe le 12 septembre 2015.

Tous les compteurs d'introduction d'eau potable sur la commune ont été remplacés. Le vieux matériel a été changé par des compteurs électroniques avec une lecture à distance, il en va de même pour les sous-compteurs. Cette opération organisée et réalisée par le SIDERE s'est très bien déroulée. La facturation de l'eau potable passe dorénavant directement par le service intercommunal des eaux.

EPURATION DES EAUX USEES

La Station d'épuration fonctionne bien. Toutefois, la vétusté de l'installation ne nous permet malheureusement pas de respecter les normes en vigueur. La Direction générale de l'environnement (DGE) transmet régulièrement des rapports d'analyse (chargés sur le site Internet communal) qui parfois révèlent un dépassement de certaines concentrations. Monsieur Jean-Pierre Cante, qui exploite notre STEP, fait de son mieux pour minimiser les problèmes et palier aux manquements.

Dans le cadre du plan cantonal concernant le traitement des micropolluants, le groupe de travail se réunit régulièrement et discute du regroupement de 20 communes, qui à ce jour exploitent 9 STEPs situées entre Rolle et St-Prex. La commune de Rolle ne veut en l'état pas prendre position en faveur de ce projet, elle attend en effet le résultat d'une étude de faisabilité et d'une éventuelle transformation de sa propre STEP.

Le 29 novembre 2015, le groupe de travail et les représentants des communes, syndics et municipaux en charge de l'épuration des eaux, ont reçu Madame Jacqueline de Quattro, Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement. Dans son message, Madame la Conseillère d'Etat encourage les communes à prendre le recul nécessaire pour prendre les bonnes décisions. Les autorités fédérales et cantonales proposent des subventions importantes. Une aide de 30% pourrait intervenir dans ce type de projet jugé comme étant prioritaire. A partir de 2016, une nouvelle taxe de Fr. 9.- par habitant sera prélevée pour financer les stations d'épuration capables de traiter les micropolluants.

En décembre 2014, Madame Evelyne Erb a déposé une motion intitulée « *Pour une procédure décisionnelle en regard du projet de la construction d'une megastep* ». En date du 7 décembre 2015, nous avons répondu que la décision se ferait après avoir consulté les propriétaires des terrains concernés et la population. La décision sera prise par les membres du Conseil général par voie d'un préavis.

Le 27 octobre 2014, Monsieur Jaques Cauderay a déposé une motion intitulée « *Baisser de 20% les taxes sur les eaux usées des citoyens privés et institutionnelles* ». Le 26 octobre 2015, nous avons répondu à la Motion en indiquant que la Municipalité rejetait la proposition d'une diminution des taxes. Bien que les réserves actuelles soient de Fr. 921'000.-, les prévisions de dépense s'élèvent quant à elles à Fr. 2'100'000.-. Dans ce dossier, la prudence reste donc de mise avec le maintien des taxes actuelles pour éviter de devoir trop les augmenter, le moment venu. Ce type de taxe environnementale sera forcément à la hausse à moyen terme.

DECHETERIE INTERCOMMUNALE

L'entreprise Henny gère la déchèterie intercommunale de Féchy. Nous participons au comité de l'entente intercommunale qui se compose des communes de Bougy-Villars, Féchy, Perroy et Allaman. Nous constatons avec satisfaction que les incivilités se raréfient et que ce lieu devient petit à petit un espace d'échange convivial. La société Henny Transports gère notre déchèterie avec professionnalisme.

Ecopoints Villiger

En 2015, les habitants de notre commune ont ouvert 9745 fois les goulettes des ecopoints à l'aide de leur carte. A Fr. 2.- l'ouverture, la taxe a rapporté Fr. 19'490.-. L'Entreprise Henny pour le transport et la Sadec pour l'incinération des sacs nous ont facturé Fr. 19'523.- pour 46 tonnes d'ordures ménagères. Malgré une différence de Fr. 33.40 en notre défaveur, entre la facture et l'encaissement de la taxe, l'équilibre est donc maintenu. L'entretien annuel des ecopoints coûte environ Fr. 5'000.-. D'autre part, nous avons noté que le poids moyen par sac était de 4,7 kg.

	Budget 2015		Comptes au 31.12.2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
RECAPITULATION				
Administration générale	365'319.70	9'200.00	383'724.00	8'554.00
Finances	533'754.00	1'688'193.00	629'832.91	1'672'121.92
Domaines et bâtiments	171'800.00	278'450.00	137'388.11	287'986.35
Travaux	494'400.00	261'000.00	495'912.72	372'752.32
Instruction publique et cultes	245'230.00	-	235'677.75	-
Police	96'074.00	35'083.00	96'573.90	37'063.25
Sécurité sociale	542'508.00	-	576'784.30	-
Services industriels	-	-	-	-
Totaux	2'449'085.70	2'271'926.00	2'555'893.69	2'378'477.84
Excédent de dépenses		177'159.70		177'415.85

Commentaires sur les comptes 2015

Administration générale

- **Compte 101.300.1**
Augmentation de CHF 6'743.00 en raison des séances des commissions, de la commission du nouveau règlement du Conseil général travaux sur 2014/2015.
- **Compte 102.303.0**
Augmentation de CHF 1'374.00 car la municipalité est composée de personnes actives et plus de charges sociales.
- **Compte 110.301.1**
Augmentation de CHF 4'797.00 en raison de l'augmentation de 10% du temps de travail de notre greffière.
- **Compte 110.304.0**
Augmentation de CHF 2'990.00 qui représentent la hausse des cotisations à la caisse de pension, pour le personnel communal.
- **Compte 110.318.0**
Organe de révision - facture 2014 / 2015.
- **Compte 140.317.0**
Augmentation de CHF 2'593.00 due en partie à la fête du 31.7.2015, nouveau concept avec de la qualité en plus.

Finance

- **Compte 210.400.1**
Baisse de l'impôt sur le revenu de CHF 42'796.00 car le nombre d'habitants est en diminution à 401 habitants.
- **Compte 210.401.1**
Augmentation de CHF 190'907.00 de l'encaissement des impôts s/bénéfice net des personnes morales, avec un effet de rattrapage sur l'année antérieure.
- **Compte 210.402.0**
Augmentation de CHF 23'525.00 de l'impôt foncier suite au changement de notre taux d'imposition.
- **Compte 210.405.0**
Remboursement à l'Etat de CHF 645'981.10 représentant les impôts sur les successions reçus par erreur.
- **Compte 220.451.1**
Annulation de la provision de CHF 340'000.00 faite sur les droits de successions en 2014.

Domaines et bâtiments

- **Compte 354.423.1**
Le bail à loyer du café de la Gare a été refait avec l'appui de la régie Deluze. Le loyer n'est plus indexé sur le chiffre d'affaires. Augmentation de CHF 12'000.00 qui comprend les charges en eau et électricité.
- **Compte 355.312.3**
Augmentation de CHF 4'777.00 suite au remplissage de la citerne à mazout.
- **Compte 358.423.0**
Loyers nets des locations. La différence de CHF 3'800.00 est en relation avec les charges.
- **Compte 359.311.3**
Augmentation de CHF 732.00 sur le mobilier et équipement du refuge. Ceci correspond à la part de notre commune et sur le premier exercice, soit de novembre 2014 au 31.12.2015.
- **Compte 359.318.0**
Augmentation de CHF 4'505.00 en raison du paiement des frais notariés et du droit de Superficie jusqu'à l'échéance de ce dernier.

Travaux

- **Compte 420.431.0**
Augmentation de CHF 58'182.00 représentant les factures à encaisser suite aux contrôles techniques effectués par la société Masotti Associés SA (MASA), mandataire de la Commune.
- **Compte 430.314.2**
Entretien des routes pour un total de CHF 41'719.55 qui est amorti de CHF 40'000.00 par le compte 430.480.0, prélèvement sur fonds de réserve.
- **Compte 450.318.8**
Augmentation de CHF 8'418.00 sur l'enlèvement des ordures / verre / déchets carnés.
- **Compte 450.434.2**
Avons perçu CHF 2'069.00 en plus sur les taxes de déchets.
- **Compte 460.301.1**
Réduction de CHF 20'100.00 sur la part du traitement du personnel AIEE.
- **Compte 460.331.1**
Amortissement patrimoine administratif de CHF 101'752.25, préavis désodorisation.
- **Compte 460.381.0**
Attribution au fonds de réserve de CHF 22'877.00 en raison de l'amortissement du patrimoine administratif.
- **Compte 460.434.2**
Avons perçu CHF 17'419.00 en plus sur les taxes annuelles.

Instruction publique et cultes

- **Compte 510.352.2**
Augmentation de CHF 61'249.00 en raison de la nouvelle organisation de l'école qui compte plus d'enfants en primaire.
- **Compte 520.352.2**
Diminution de CHF 68'598.00 en raison de la nouvelle organisation de l'école qui compte moins d'enfants en secondaire.

Police

- **Compte 600.437.0**
Augmentation du produit des contraventions de CHF 1'960.00, mais en diminution par rapport à 2014, ce qui est l'effet escompté.
- **Compte 600.451.1**
Avons reçu CHF 2'761.00 en retour de la péréquation réforme policière.

Sécurité sociale

- **Compte 710.352.0**
Augmentation de CHF 34'208.00 en raison d'un transitoire (CHF 31'174) trop élevé comptabilisé en 2014.

Administration générale et relations institutionnelles

Participé aux 2 réunions trimestrielles des Syndics du District de Morges, le 17 septembre et le 11 novembre, réunions au cours desquelles des informations utiles au bon fonctionnement des communes sont transmises.

Participé à l'AG de l'Association Régionale de Cossonay, Aubonne, Morges (ARCAM) le 17 juin à Bière.

Selon les directives du Canton et sous le contrôle de la Préfecture de Morges, nous avons déclenché le plan canicule à 2 reprises pour la commune d'Allaman, soit les 1^{er} et 16 juillet, avec appel téléphonique personnel du municipal aux personnes concernées, et rappel des consignes en pareil cas.

Le 23 septembre à Aclens et dans le cadre de l'ARASMAC (Association Régionale d'Assurances Sociales, Morges-Aubonne-Cossonay), Monsieur le CE Pierre-Yves Maillard a fait une présentation du RI (revenu d'insertion) en présence des délégués des communes et des responsables des associations régionales.

Début juillet, une nouvelle organisation du bureau a été mise en place. Le temps de travail de notre greffière, Madame Murielle Gilly a été augmenté de 10%, soit à 70%, et celui de notre responsable du Contrôle des Habitants, Madame Ascension Dutoit a été maintenu à 20%. Nous avons changé notre photocopieuse pour un appareil plus moderne, performant et moins coûteux, ce qui nous a également permis de mettre en place une nouvelle façon de traiter le courrier pour les municipaux et la greffière. En effet, les courriers entrant sont scannés sur le mail personnel du municipal, ce qui permet à la personne de prendre connaissance de son courrier en tout temps et de venir aux séances de municipalité avec déjà les éléments pour traiter ou proposer des solutions. Nous gagnons en temps de traitement et évitons à la municipalité de devoir venir au bureau pour consulter le courrier.

Avec le Bureau du Conseil, sa Présidente Madame Anne Descuves et sa secrétaire, Madame Sylvie Theintz, nous avons aussi revu et amélioré certains processus entre la municipalité et le bureau. Ainsi, la préparation des Conseils Généraux en est facilitée avec davantage de clarté, tout comme la préparation de l'ordre du jour et des préavis à transmettre aux Commissions et aux conseillers et conseillères. Le processus des votations, qu'elles soient Fédérales, Cantonales ou Communales, fait également l'objet d'une bonne organisation.

Avec l'appui de notre boursier communal, Monsieur Francesco Montoro, et de son aide-comptable, Madame Katia Lambert, nous avons bien en mains le contrôle des préavis en cours, faisant l'objet d'un suivi sous forme de tableaux de bord permettant de connaître la situation en tout temps.

Avec les communes voisines, nous gardons un bon contact au niveau des syndic(ques) et des municipalités dans le but de pouvoir profiter des synergies entre communes, par exemple, que se soit par rapport aux machines ou tout simplement notre refuge intercommunal.

Rapport de gestion 2015

CONCLUSIONS DU SYNDIC

Nous terminons l'exercice 2015 avec un excédent de dépenses de CHF 177'415.85, ce qui est en parfaite adéquation avec le budget 2015. A relever que sans l'opération spéciale qui nous a obligés à rembourser le montant perçu sur les droits de successions, nous aurions présenté un résultat positif.

Je tiens encore à remercier toutes les personnes qui sont engagées au profit de notre commune, tout d'abord la municipalité, l'équipe du bureau, le bureau du conseil, les commissions, les conseillers et les conseillères, la bourse avec qui nous entretenons d'excellentes relations et autres intervenants.

En conclusion, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de gestion, de bien vouloir :

- 1. Accepter les comptes de l'exercice 2015 tels que présentés**
- 2. Accepter le rapport et donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015.**

Préavis accepté en séance de Municipalité le 2 mai 2016.



Le Syndic
Patrick Guex

Au nom de la Municipalité



La Secrétaire
Murielle Gilly